

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**  
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 16 janvier 2019, à compter de 18 h 30,  
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,  
101, promenade Centrepointe

**Dossier n° :** D08-02-18/A-00429  
**Propriétaire(s) :** Mac's Convenience Stores Inc.  
**Emplacement :** 907, chemin Eagleson  
**Quartier :** 23 - Kanata Sud  
**Description officielle :** partie du lot 1, concession 6, plan 4R-20324  
**Zonage :** LC7[519] H(7.0)  
**Règlement de zonage :** 2008-250

**OBJET DE LA DEMANDE :**

La propriétaire souhaite construire une station-service avec dépanneur ainsi qu'un lave-auto, conformément aux plans déposés auprès du Comité. En 2017, le Comité a refusé une demande de dérogations mineures visant ce projet. La requérante a modifié ses plans en réduisant le nombre et l'étendue des dérogations requises.

**DISPENSE REQUISE :**

Pour aller de l'avant, la propriétaire demande au Comité d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage en vue de permettre la réduction de la bande tampon paysagée à 8,2 mètres, alors que le règlement exige une bande tampon paysagée d'au moins 15 mètres.

**LA DEMANDE** indique que la propriété fait actuellement l'objet d'une demande de réglementation du plan d'implantation (D07-12-14-0173) en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.